

L'Écho Chapellois



Numéro 108
Mars 2018

EDITO

Plutôt que le traditionnel édito, je me suis prêté au jeu de l'interview d'Adrien NOGUES qui souhaite s'engager dans le journalisme. Le Maire.

-Quel bilan faites-vous de l'année 2017 ?

Les grands projets de l'année 2017 à retenir sont la remise en route de la salle des fêtes et la mise en service de la salle multi-sports. D'un point de vue du fonctionnement de la commune, il y a eu une confirmation que l'ensemble des commerces fonctionnent bien et l'école également, avec ses 9 classes. Il n'y a pas eu de mouvement important au niveau du personnel.

-Combien d'habitants en plus en 2017, combien de naissances durant l'année ?

La commune recense 1530 habitants même si les chiffres de l'INSEE seront différents et donneront environ 1400 habitants car la progression se fait, pour la DGF, sur 4 ans. Il y a eu une baisse dans le nombre de naissances qui se situent aux alentours de 25 d'habitude. En 2017, on compte 18 naissances sur la commune

-Quels sont les projets avec Vigeois en 2018 ?

Il y aura aux alentours de la mi-février des jeunes footballeurs du Pays-d'Anast qui vont se déplacer en Corrèze pour y jouer un tournoi avec l'Entente des Vergers, club de foot local. Ces derniers se déplaceront en Bretagne en juin, pour y jouer un tournoi. Il y aura également un groupe de marcheurs du Pays d'Anast qui se déplacera lors du week-end de l'ascension en Corrèze. Enfin, il n'y aura pas de grands échanges en 2018 mais en 2019.

-Quels sont les grands projets pour la commune qui seront menés à terme en 2018 ?

Près de la salle de sports une piste de pump-track et de VTT sera réalisée. Une aire de vidange pour les campings car sera également aménagée, près de l'atelier municipal.

Il y aura également une route qui sera refaite à neuf. Une réflexion a été lancée sur

la transformation de « La Bonne Franquette » en chambres d'hôtes, gîtes, petite salle multifonctions pour une mise en route en 2019. Réflexion également sur l'aménagement de la rue du Plat d'or.

-Quels seront les grands événements de 2018 ?

Les événements classiques qui se déroulent en principe chaque année seront présents cette année comme par exemple le vide grenier, la fête d'école, la fête de la musique, le marché de Noël.....Il y aura peut être au mois de juin un carrefour départemental autour du vélo, avec des expositions, de la pratique et tout ce qui tourne autour du vélo en Ile-et-Vilaine. La date prévue est le 10 Juin.

-Y-a t-il des projets prévus pour les jeunes de la commune ?

La commune voudrait mettre en place une animation jeunesse mais il y a quelques petits obstacles administratifs à ce projet. Cependant, l'idée est toujours maintenue, notamment avec la nouvelle salle de sports.

-D'autres associations sportives pourraient être créées grâce à la salle des sports ?

La salle de sports fonctionne avec les différentes associations sportives présentes sur le territoire telles que le tennis le badminton, le hand. Si quelqu'un veut créer un club de volley ou de basket qui ne sont pas présents sur le territoire, pourquoi pas. La salle se remplit petit à petit, au niveau des créneaux. Il y a déjà eu des matchs de badminton, des tournois de foot en salle, de hand.

-Où en est l'éco-quartier ?

La commune a vendu deux lots, le but est de le remplir petit à petit suivant les capacités de l'école. Des contacts sont en cours pour d'autres lots.

Adrien NOGUES

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale
P 2 à 10
- Vie Intercommunale
P 11 à 13
- Vie Culturelle
P14
- Vie de l'école
P15
- Associations
P16 à 19
- Mémento Vie Pratique
P 20

Nouveau à La Chapelle-Bouëxic !

A votre domicile, au travail, dans la rue...à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent la commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone grâce à l'application **Panneau Pocket** !

C'est gratuit et sans obligation!

Plus d'infos
p 13 de cet écho.

Réunion du 4 Décembre 2017

- **Modification des Statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté : GEMAPI**

La loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 est venue créer la compétence GEMAPI via les 4 alinéas suivant de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (p.ex. restauration de zones de mobilités des cours d'eau)
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (p.ex. l'entretien régulier permettant l'écoulement naturel des eaux)
5. La défense contre les inondations et contre la mer (p.ex. gestion d'ouvrages et infrastructures contribuant à la prévention des inondations)
8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (p.ex. restauration de la continuité écologique des cours d'eau)

La loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 a apporté plusieurs nouveautés, notamment la date butoir d'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et le transfert automatique et complet de la GEMAPI à l'échelon intercommunal.

La loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 est venue apporter la généralisation du mécanisme de représentation-substitution par lequel Vallons de Haute Bretagne Communauté se substitue en lieu et place de ses communes membres au sein des syndicats existants, pour la gestion des milieux aquatiques. Vallons de Haute Bretagne Communauté, nouveau membre de ces syndicats mixtes, devra désigner ses délégués pour assurer sa représentation au sein des comités syndicaux. Pour information, il n'existe pas de syndicats mixtes pour l'ensemble du territoire.

Outre les items 1°, 2°, 5°, 8°, l'article L.211-7 du code de l'environnement liste également des compétences facultatives. Les Syndicats Mixtes de bassins versants exercent actuellement des actions en lien avec les items 4°, 6°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Au vu de l'importance des items 4°, 6°, 11° et 12° pour le bon état des masses d'eau et dans le but de faciliter le mécanisme de représentation-substitution tout en évitant un comité syndical pléthorique composé d'élus désignés par l'intercommunalité pour les compétences exclusives GEMAPI, et d'élus désignés par les communes pour les missions complémentaires, la présente délibération propose la prise de compétence de ces items facultatifs par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Afin de se mettre en concordance avec les statuts de l'EPTB Vilaine, un dérivé de l'item 10 « Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique » fait également partie de la présente prise de compétence.

Il serait ainsi ajouté aux statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté, les compétences du grand cycle de l'eau suivantes :

- La compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations telle que définis aux alinéas 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement
- Les compétences facultatives présentant un caractère d'intérêt général listées aux alinéas 4°, 6°, 11°, 12° et la « gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique » (dérivé de l'item 10)

Il convient de préciser que les alinéas 3°, 7°, 9° du L.211-7 du code de l'environnement ne répondent pas aux enjeux du territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté et sont exclus de cette prise de compétence.

Il est proposé au conseil municipal

- d'approuver l'ajout aux statuts, au titre des compétences obligatoires, de la Gestion des Milieux Aquatiques et -Prévention des Inondations définie aux alinéas 1°, 2°, 5°, 8° du L.211-7 du code de l'environnement. Les statuts seront ainsi complétés :

Au titre des compétences obligatoires :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »
- d'approuver l'ajout aux statuts, au titre des compétences facultatives, des missions à caractère d'intérêt général listées aux alinéas 4°, 6°, 11°, 12° du L.211-7 du code de l'environnement ainsi qu'une compétence de gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique. Les statuts seront ainsi complétés :

Au titre des compétences facultatives :

« Grand cycle de l'eau :

- Contribuer à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- Contribuer à la lutte contre la pollution ;
- Contribuer à la gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique
- Contribuer à la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Contribuer à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Ce qui inclut : la compétence de suivi du SAGE et de participation aux missions d'un EPTB ; le secrétariat et l'animation d'un contrat de milieu. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Décide de transférer la compétence désignée ci-dessus et de modifier les statuts de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) tels que proposé ci-dessus.

• **Modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté : Politique de la ville**

Considérant qu'au 1er janvier 2018 une communauté de communes pour être éligible à la dotation globale de fonctionnement doit conformément à l'article L5214-23-1 du code général des collectivités territoriales exercer 9 compétences parmi les 12 listées par ce dernier :

- « 1° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- 2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1er janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- 2° bis Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- 3° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- 4° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- 4° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- 6° En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

- 7° En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
- 8° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 9° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- 10° Eau. »

Considérant que Vallons de Haute Bretagne Communauté ne possède que 7 compétences sur les 9 attendus, il est proposé de modifier ses statuts pour intégrer la compétence politique de la ville, au titre des compétences optionnelles. Les statuts seront ainsi complétés :

Le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté ne possédant pas de quartiers prioritaires pour la mise en place du contrat de ville, pourra néanmoins animer une politique de la ville à travers la prévention de délinquance.

En l'espèce Vallons de Haute Bretagne Communauté mettra en place un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Un diagnostic du territoire permettra de définir les orientations en matière de prévention de la délinquance.

Les statuts seront ainsi complétés :

«En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Décide de transférer la compétence désignée ci-dessus et de modifier les statuts de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) tels que proposé ci-dessus.

- **Modification des Statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté : Maison de service public**

De même, Vallons de Haute Bretagne Communauté souhaite modifier ses statuts pour intégrer la compétence Maison de Services au Public, au titre des compétences optionnelles. Les statuts seront ainsi complétés :

« Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de transférer la compétence désignée ci-dessus et de modifier les statuts de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) tels que proposé ci-dessus.

- **Renouvellement du contrat de Mr VOISIN Fabien : Animateur TAP et Animateur Sportif**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 Août 2017 émettant un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et d'animateur jeunesse pour une durée de 4 mois à hauteur de 35h/35^{ième} par semaine à compter du 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} échelon – indice brut 347 – indice majoré 325 et décidant de recruter sur ce poste Mr VOISIN Fabien.

Monsieur le Maire spécifie que Mr l'Inspecteur d'Académie a confirmé l'octroi de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 90 Euros par élève dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour la totalité de l'année scolaire 2016-2017. Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Mr VOISIN Fabien pour une durée de 8 mois, soit du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Août 2018 dans les conditions désignées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de renouveler le contrat de Mr VOISIN Fabien domicilié 7 Plédy de Haut à LA CHAPELLE-BOUEXIC pour une durée de 8 mois, soit du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Août 2018 en tant qu'Adjoint d'Animation non permanent dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et d'animation jeunesse dans les conditions désignées ci-dessus.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents actes inhérents au renouvellement de ce contrat.

- **Devis – enseigne école**

Monsieur le Maire fait part du devis de l'Entreprise ABENEON d'un montant de 2 136,00 € TTC concernant les enseignes de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'Entreprise ABENEON domicilié ZA le Val Coric – 56380 GUER d'un montant de 2 136,00 € TTC concernant les enseignes de l'école de la Roche Pourprée.

- **Salle multi-sports : avenant n°1 : Ets DANIEL TP**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 proposé par l'Entreprise DANIEL TP - CARDINAL EDIFICE – concernant le lot n°12 – VRD – inhérent aux travaux de construction de la salle multi-sports :

- montant initial : 41 000,00 € HT, soit 49 200,00 € TTC

- avenant n°1 : 1 937,40 € HT, soit 2 324,88 € TTC

- montant global du marché : 42 937,40 € HT, soit 51 524,88 € TTC

Monsieur le Maire spécifie que cet avenant n°1 concerne les bordures avec enrobé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'avenant n°1 désigné ci-dessus.

- **Renouvellement de contrat : Chenil Service : SACPA**

Monsieur le Maire fait part du nouveau devis proposé par la Société SAS SACPA relatif au renouvellement du contrat de fourrière animale comprenant les prestations suivantes :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants

- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux

- la prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire

- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarisseur adjudicataire

- la gestion du Centre Animalier (fourrière animale)

- le reporting en temps réel de l'activité de fourrière (entrées/sortie des animaux) avec un accès direct sur le logiciel métier.

La participation annuelle est calculée comme suit : 0,793 € x 1 396 habitants = 1 107,03 € HT soit 1 328,44 € TTC

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 reconductible 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de renouveler le contrat SACPA relatif à la fourrière animale dans les conditions désignées ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat désigné ci-dessus.

- **Restauration d'un chemin communal : courrier du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 9 Novembre 2017 de la part de Mme Martine VAN DER SMAN – Chef du Service Développement Local de l'Agence Départementale des Pays de REDON et des Vallons de Vilaine – spécifiant que « dans le cadre de sa politique liée des espaces naturels, le Département a acquis de nouveaux terrains (ZB n° 62 -63- 64 -65 -149 – 153 et 155) situés près de la Roche aux Fougeroux. Afin de pouvoir les gérer et les entretenir, le Conseil Départemental doit utiliser le chemin communal juxtaposant ces parcelles. Suite à la visite sur le terrain, le 11 Octobre 2017 avec Mr GOUSSET, responsable mission ENS du Département, il a été constaté que celui-ci n'était plus accessible en l'état. Le Département propose de faire intervenir son équipe pour débroussailler ce chemin. Après ces travaux, le Département se rapprochera à nouveau de la Commune si des travaux liés à l'infrastructure s'avèrent nécessaires. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au débroussaillage du chemin communal désigné ci-dessus par les services du Département.

- **RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : (IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et CI : Complément Indemnitaire)**

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une enveloppe d'un montant de 14 179,20 € pour le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel) se décomposant comme suit :

- IFSE : Indemnité de Fonction, de sujétion et d'Expertise : part fixe : 60 % : 8 609,30 €
- CI : Complément Indemnitaire : 40 % : 5 569,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de l'attribution du RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la Commune pour l'année 2017.

- **MNT : décision relative à une participation ou non de la Commune**

Il est rappelé que les employeurs des collectivités territoriales peuvent apporter leur participation pour le risque santé (dite mutuelle santé) ou pour le risque prévoyance (dite maintien de salaire). Monsieur le Maire propose que la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC participe, à compter du 1^{er} Janvier 2018, au financement du contrat de prévoyance « maintien de salaire » souscrit pour les agents de la collectivité, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) à hauteur de 5 € par agent dans la limite de la cotisation payée par l'agent, charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de participer, à compter du 1^{er} Janvier 2018, au financement du contrat de prévoyance « maintien de salaire » souscrit pour les agents de la collectivité auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par agent.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces à intervenir.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe**

Certains agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, suite à l'avis favorable de la Commission Administration Paritaire du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression de poste d'adjoint administratif principal de seconde classe actuellement pourvu par l'agent. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition ci-dessus.

Informations

- **Rapport d'activité - Année 2016 - Vallons de Haute Bretagne Communauté**

Mr le Maire fait part du rapport d'activité 2016 de Vallons de Haute Bretagne Communauté. En effet « comme le prévoit l'article L.5211-39 du CGCT, ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle sont entendus les délégués de la Commune qui siègent au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes, pour avis. Les données principales de ce rapport d'activité sont les suivantes :

Chiffres clés 2016 :

- 19 communes
- 505 km²
- 42 000 habitants
- 48 conseillers communautaires
- 17 parcs d'activités
- 3 haltes ferroviaires
- 1 gare et 1 halle SNCF
- 1 piscine plein-air.

- Les compétences de VHBC :
 - développement économique
 - Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (ZA) pour l'accueil des entreprises.
 - Actions en faveur de l'emploi (gestion de 3 PAE et d'un chantier d'insertion).
 - offre touristique
 - Développement d'actions en faveur des nouvelles technologies.
 - l'aménagement de l'espace.
 - Elaboration du SCOT et du Schéma de Secteur
 - ZAC
 - Contrats de développement.
 - le développement culturel.
 - Ecole Intercommunale de musique : Musicole
 - Médiathèque communautaire
 - Soutien à radio laser
 - Soutien aux associations à vocation culturelle
 - Le Sport :
 - Soutien financier et logistique
 - COSEC
 - Soutien aux associations à vocation sportive.
 - L'action sociale.
 - Soutien financier
 - gestion du chantier d'insertion (2 acteurs + 3 équipes)
 - l'habitat
 - Logements d'urgence : un à MAURE, un à GUICHEN
 - L'accueil des gens du voyage.
 - l'environnement.
 - Elimination et valorisation des déchets ménagers, délégué au SMICTOM des Pays de Vilaine.
 - Gestion du SPANC
 - Intervention sur les sentiers de randonnée.
 - Les transports collectifs.
 - politique complémentaire à celle du Conseil Départemental
 - NAVETEO - Bourg
 - NAVETEO - Gare
 - soutien financier au co-voiturage
 - travaux d'aménagement des gares et haltes SNCF
 - l'animation jeunesse.
 - Gestion de 2 PIJ
 - Gestion de 2 Espaces Jeunes : - MAURE
 - GUIPRY- MESSAC
 - Gestion de 2 dispositifs d'Animation Jeunesse communautaire.
- Budget total : 21 758 000,00 €
- Fonctionnement : 16 366 000, 00 Euros
 - Investissement : 5 392 000, 00 Euros
 - Les taux de fiscalité n'ont pas augmenté en 2016 :
 - Taxe d'habitation : 10, 81 %
 - Taxe Foncier Bâti : 0,166 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 3,06 %
 - CFE : 24,77 %.

- **Rythmes scolaires : point sur l'évolution du dossier**

Mme Virginie PERON – Conseillère Municipale Déléguée aux affaires scolaires fait part a du bilan de l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves relative à l'organisation des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 :

RETOUR ENQUETE RYTHMES SCOLAIRES/29-11-2017

278 inscrits/209 réponses dont 1 nul : taux de participation de 75 %

SEMAINE 4.5 JOURS : 60 soit 30 %

SEMAINE 4 JOURS : 148 soit 70 %

HORAIRES SOUHAITES

Ouverture :

- 8h- 8h30 : 14

- 8h35 – 9h : 76

Fermeture :

- 16h - 16h30 : 59

- 16h35 -17h : 31

EFFETS POSITIFS 4.5 JOURS

- rythme plus régulier pour les enfants

- qualité des TAP et variété des activités proposées

- moins de fatigue et meilleure concentration

- pour les parents qui travaillent : organisation plus simple le mercredi et budget réduit (pas de frais de garde le mercredi matin)

EFFETS NEGATIFS 4.5 JOURS

- fatigue des enfants

- journées trop longues /pas de coupure dans la semaine

- TAP à améliorer : organisation/activités/durée

- manque de contacts avec les enseignants

- organisation le mercredi plus simple (concerne principalement les parents qui ne travaillent pas)

- coût pour la commune

- **Avis du Conseil Municipal : modification simplifiée n°5 - PLU de MAURE DE BRETAGNE**

Monsieur le Maire fait part du projet de modification simplifié n°5 du PLU de MAURE DE BRETAGNE. Aucune observation particulière n'est émise au sujet de cette modification simplifiée n°5 du PLU de MAURE DE BRETAGNE.

- **Choix référents pour opération voisins vigilants et solidaires**

Le Conseil Municipal propose de faire appel à des bénévoles dans le cadre de l'opération voisins vigilants et solidaires. Ces derniers seront contactés et feront part de leur décision. Des réunions d'informations se dérouleront ensuite avec la gendarmerie et une concertation régulière sera organisée afin de faire le point dans le cadre de l'opération voisins vigilants.

- **Compte-rendu de la dernière réunion VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part du compte-rendu de la dernière réunion de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) :

1°) Piscine de GUICHEN :

Un projet de complexe aquatique est acté pour un coût estimé entre 7,4 et 8,4 millions d'euros HT. Le plan de financement prévisionnel de la piscine est arrêté comme suit :

- Contrat de territoire : 1,2 millions

- Communes de GUICHEN : 1,2 à 1,5 millions

- Autres Communes (ex territoire ACSOR) : 0,6 à 0,75 millions

- Emprunt VHBC : 3,4 à 3,95 millions

2°) Contrats de territoires

Le Département met en place une 3^{ème} génération de contrat de territoires pour la période 2017-2021. Une enveloppe de 2,8 millions d'euros est attribuée à VHBC qui serait répartie de la manière suivante :

- pôle de GUICHEN : 1 200 000,00€ (Piscine)
- pôle de GUIPRY –MESSAC : 790 121,00 €(Pôle Jeunes)
- Pôle Val d'Anast : 813 532,50 €dont :
- Val d'Anast : 536 000,00 € (salle multi-sports)
- Commune des Brulais, Saint-Séglin, Loutehel, Comblessac etc...) : 100 000,00 € (plateau sportif).
- LA CHAPELLE-BOUEXIC : 120 000,00 € (aménagement d'une structure touristique dans les locaux de l'ex « Bonne-Franquette »)
- Hippodrome : 50 000,00 €
- PLH (Plan Local de l'Habitat) : 5 738,00 €

3°) Approbation de la phase – APD dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la maison intercommunale

Le montant estimé des travaux de restructuration et d'extension de la maison intercommunale est estimé à 1 327 350,00 € HT.

R

ECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2002** doivent se faire recenser **avant le 31 mars 2018**.

Les jeunes nés **entre AVRIL et JUIN 2002** doivent se faire recenser avant le **30 Juin 2018**.

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : 02.99.92.01.15

Plus d'infos sur :

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc



A

GENCE POSTALE

Dans le but d'informer les chapellois, nous avons dressé un bilan financier du fonctionnement de l'agence postale.

Non pas pour le regretter mais pour que chacun fasse le rapport entre l'excellent service de proximité qui y est rendu, notre engagement et choix collectif de maintien de ce service à LA CHAPELLE.

Dans les dépenses ont été comptabilisées le salaire de l'agent, l'électricité, l'eau, le téléphone, l'entretien. Concernant les recettes, la Poste verse à la commune une subvention de 1 005 € tous les mois pour une aide de fonctionnement.

A l'issue de ce bilan, il apparaît qu'il reste à charge pour la commune 4 203,82 €.



ENQUÊTE PUBLIQUE



Direction des Collectivités Territoriales et de la Citoyenneté
Bureau de l'urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LA CHAPELLE BOUEXIC Projet de modification du périmètre de protection d'un monument historique (Château du Bouëxic et son domaine)

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2018, une enquête publique relative au projet de modification du périmètre de protection d'un monument historique (Château du Bouëxic et son domaine) est prescrite sur la commune de LA CHAPELLE BOUEXIC.

Des informations peuvent être demandées :

- sur le projet : DRAC Bretagne - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine - Hôtel de Blossac - 6 rue du Chapitre - CS 24405 - 35044 Rennes Cedex.
- sur la procédure : Préfet d'Ille-et-Vilaine (DCTC - Bureau de l'urbanisme - 3, avenue de la préfecture - 35026 Rennes Cedex 9).

Le commissaire enquêteur est Mme Muriel Couronné - Le Pallec, enseignante.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la commune de La Chapelle Bouëxic : www.lachapellebouexic.fr et de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme/Patrimoine>.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairie de La Chapelle Bouëxic, siège de l'enquête, du **lundi 19 février (8h30) au vendredi 23 mars 2018 (12h00) inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance sur support papier ou sur un poste informatique les jours ouvrables, du lundi au samedi aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser pendant la même période :

- soit par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à : Mairie - 37 rue de la Mairie - 35330 La Chapelle Bouëxic ;

- soit par courriel à : mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr (en précisant l'objet du courriel : enquête publique - périmètre MH).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en mairie de La Chapelle Bouëxic les :

- Lundi 19 février 2018 de 14h à 17h ;

- Vendredi 2 mars 2018 de 9h à 12h ;

- Vendredi 23 mars 2018 de 9h à 12h.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de La Chapelle Bouëxic et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en obtenir communication.

À la suite de l'enquête publique, la décision d'approbation du périmètre de protection modifié valant périmètre délimité des abords sera prise par arrêté du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Directeur des Collectivités Territoriales
et de la Citoyenneté
Signé : Jean-Michel CONAN

SÉCURITÉ



Même si cela est de la responsabilité des parents, il n'est pas inutile de rappeler que le port d'un gilet jaune pour les enfants se rendant au car est **IMPORTANT POUR LA SÉCURITÉ**.

ORDURES MENAGERES - CIMETIERE



Afin de faire face à une très forte augmentation financière prévue pour la collecte des ordures ménagères de la Commune (1 100 € à 10 000 €), le Conseil Municipal a revu son mode de gestion.

Cela a permis de constater que des poubelles de la Commune étaient remplies par des dépôts sauvages, de mettre en place progressivement un tri de nos déchets dans les différents services.

Une communication plus complète viendra prochainement mais nous souhaitons porter à votre connaissance, l'expérimentation au cimetière.

Les 2 poubelles étant remplies par des déchets autres que ceux du cimetière, nous avons décidé de les enlever, de vous demander de mettre dans le bac délimité par le muret, seulement la terre et les fleurs fanées et de vous demander d'emporter avec vous les pots plastiques, les fleurs artificielles, les objets en ciment, fer...

Merci de la collaboration de tous, pour les finances communales.

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le montant global de DSC pour l'année 2017 et autoriser le versement selon la répartition ci-dessous.

Le pacte financier voté en février 2016 prévoit deux parts :

- La part potentiel financier moyenne locale (chiffres de l'année n-2)
- La part fréquentation des équipements communautaires (chiffres de l'année n-2)

Enveloppe de DSC	1 221 866 €	100%		
dont part potentiel financier	1 000 000 €	82%		
dont part fréquentation	221 858 €	18%		
	Part Potentiel financier moyenne nationale	+ Part Fréquentation	= DSC	Rappel DSC 2016
BAULON	56 802 €	24 803 €	81 605 €	64 354 €
BOURG-DES-COMPTES	75 001 €	41 793 €	116 794 €	104 596 €
BOVEL	16 081 €	0 €	16 081 €	17 014 €
BRULAIS	14 064 €	0 €	14 064 €	14 490 €
CHAPELLE-BOUEXC	38 823 €	0 €	38 823 €	40 377 €
COMBLESSAC	23 043 €	0 €	23 043 €	29 768 €
GOVEN	110 401 €	43 247 €	153 648 €	134 591 €
GUCHEN	163 456 €	1 400 €	164 857 €	160 055 €
GIGNEN	94 018 €	45 341 €	139 359 €	116 678 €
GUPRY / MESSAC	147 362 €	32 482 €	179 845 €	150 629 €
LASSY	38 346 €	0 €	38 346 €	36 785 €
LOHEAC	11 129 €	8 184 €	19 313 €	20 545 €
LOUTHEL	6 363 €	1 244 €	7 607 €	6 212 €
VAL D'ANAST	83 956 €	0 €	83 956 €	88 589 €
MERNEL	25 715 €	0 €	25 715 €	25 810 €
SAINT-MALO-DE-PHILY	27 471 €	6 901 €	34 371 €	33 012 €
SAINT-SEGLIN	17 226 €	0 €	17 226 €	17 446 €
SAINT-SENOUX	50 742 €	16 464 €	67 206 €	72 149 €
TOTAL / MOYENNE	1 000 000 €	221 858 €	1 221 858 €	1 133 100 €

Pour information, le montant du FPIC 2017 s'élève à 31 338 €.

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité,

- D'adopter les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte de l'EPTB Vilaine ;
- De transférer les compétences facultatives suivantes à l'EPTB :
 - gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ;
 - animation et portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB.
- D'adhérer à l'EPTB Vilaine par transfert de ces compétences.
- De désigner les délégués suivants pour siéger au sein du comité syndical de l'EPTB Vilaine :
 - Délégué 1 : Alain Rimasson
 - Délégué 2 : Roger Morazin

Vie Intercommunale

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité (3 abstentions) :

- D'adhérer au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust par représentation/substitution en lieu et place des communes de Bovel, Comblessac, Guignen, La-Chapelle-Bouëxic, Les Brulais, Loutehel, Mernel, Saint-Séglin, Val-d'Anast.

- De désigner les délégués suivants pour siéger au sein du comité syndical du Grand Bassin de l'Oust sous réserve de la validation par arrêté préfectoral du transfert des compétences facultatives demandé dans la délibération 2017-07-203 du 08 novembre 2017 :

- Loïc LERAY, Michel CHAUDAGNE, Philippe LETOURNEL
- De désigner les représentants suivants pour siéger au sein du collège électoral de secteur :
- Pascal COLLIN, Xavier DENIER, Mickaël SOULAIN, Anne-Marie WESTER, Pascal MOTEL, Didier ROUS-SIERE, Jean SZOT, Jean-Pierre KERGOURLAY, Albert RAFFEGEAU, Hervé ROCHE, Elodie CORDUAN, Vanessa ESLAN, Catherine CLOTEAUX, Philippe LOUEDEC, Pierrick PIEL, Didier AUDRAN, Stéphane TRANCHANT

- De donner mandat aux délégués pour initier au sein du comité syndical une procédure de révision des statuts afin de modifier les règles de représentation et mettre ces derniers en conformité avec les missions formulées à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

- De cotiser au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust conformément aux critères de repartitions des dépenses prévus dans ses statuts.

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire du service de location des vélos à assistance électrique.

Durée	Prix de location
3 mois	85 €
6 mois	150 €
1 an	275 €
Possibilité d'achat (+ 2 ans de location)	350 €

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- De limiter le nombre de personnes à 12 pour la commission de suivi à créer dans le cadre de la construction de la piscine à Guichen ;

- De répartir ces élus comme suit :

- des élus communautaires ou municipaux représentants/proposés par les communes qui participent au financement (membres ou non des commissions existantes) :
 - ◇ 2 élus de Guichen
 - ◇ 6 élus représentant chacun leur commune : Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guignen, Lassy et Saint-Senoux
- Les vice-présidents de la commission travaux et la commission sport, qui co-président la commission
- 2 élus communautaires, de préférence appartenant aux commissions travaux et/ou sport, représentant l'un le bassin de vie de Val d'Anast et l'autre le bassin de vie de Guipry-Messac

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité (3 abstentions) :

- De donner un avis favorable sur les enjeux issus du portrait de territoire

- De donner un avis favorable sur le programme d'investissement

- D'autoriser le Président à signer le contrat département de territoire

Pour offrir à chaque territoire les mêmes chances de développement, le Département apporte son aide financière aux communautés de communes ou d'agglomération qui ont des ambitions, et surtout des besoins : construire un équipement sportif, rénover des logements insalubres, aménager une zone d'activité,... Ils privilégient les projets générateurs d'emplois et de lien social, encouragent les initiatives qui maintiennent une couverture d'équipements et de services minimum, soutiennent l'accès au logement social ou développent les transports collectifs.

Vallons de Haute Bretagne Communauté a reçu la proposition du Département de signer un contrat départemental de territoire pour une enveloppe de 2 803 654€.

Dans ce cadre, la Commune de La Chapelle Bouëxic pourra bénéficier d'une subvention de 120 000 €.

Le prochain Conseil communautaire a eu lieu le 31 janvier 2018.

FESTIVAL « LES CAMBROUS'RIES ».



Les Cambrouss'Ries
2018 4^{ème} édition

Programme OFFICIEL

Festival d'humour du 10 au 28 avril 2018

Art-Maure-Spectacles : association de Maure-de-Bretagne à but non-lucratif.

Artistes	Lieux	Dates	Formules	Tarif Normal	Tarif Réduit
WALLY « Le meilleur d'entre moi »	La Fleur de Sel (Maure)	10/04/18 19h30	Diner-Spectacle	27 €	25 €
WALLY « Le meilleur d'entre moi »	Au Resp'O'Bar (Comblessac)	11/04/18 20h30	Spectacle	12 €	10 €
Sandrine BOURREAU « Claudette en direct »	Le Café du Village (Lohéac)	12/04/18 20h30	Spectacle	12 €	10 €
Sandrine BOURREAU « Claudette en direct »	Au CheVal d'Anast (Maure)	13/04/18 20h30	Spectacle	12 €	10 €
Patrick de VALETTE « HOBOBO »	Salle Polyvalente (Campel)	14/04/18 20h30	Spectacle	15 €	13 €
Christophe ALEVEQUE « Revue de presse »	Espace des Lavandières (Goven)	15/04/18 15h30	Spectacle	20 €	18 €
MOUCE « Y a-t-il une vie après le mariage ? »	Chez Nanou (Bovel)	18/04/18 20h30	Spectacle	12 €	10 €
Pierre AUCAIGNE « MOMO »	Le Bar du Centre (Maure)	19/04/18 20h30	Spectacle	12 €	10 €
Pierre AUCAIGNE « CESSEZ !! » puis MOUCE	Salle Communale (La Chapelle Bouëxic)	20/04/18 20h00	Diner-Spectacle	27 €	25 €
PAULO « ...A travers Champs ! »	Salle Brocéliande (Comblessac)	21/04/18 20h30	Spectacle	17 €	15 €
PAULO « ...A travers Champs ! »	Cinéma Aurore (Maure)	22/04/18 15h30	Spectacle	17 €	15 €
TOPICK « Fou Normal »	Salle du ROTZ (Maure)	27/04/18 20h30	Spectacle	15 €	13 €
SOIRÉE CABARET (avec TOPICK « Le bureau des solutions » et autres artistes)	Salle du ROTZ (Maure)	28/04/18 19h00	Diner-Spectacle	35 €	33 € (20€ -14ans)

Tarifs réduits pour les -16ans, personnes handicapées, personnes inscrites à pôle emploi, étudiants.

Informations et Réservations au tel. : 02 99 34 55 30 ou par mail : art-maure-spectacles@orange.fr
Site internet : www.art-maure-spectacles.com (billetterie en ligne)

Page Facebook : art-maure-spectacles

(Bonne affaire : le PASS-5-PLACES à 60€ => renseignements au 02 99 34 55 30 ou sur le site internet)

Diner spectacle - Salle Polyvalente à LA CHAPELLE-BOUËXIC - Festival Les Cambrouss'ries Vendredi 20 Avril à 20h00
Pierre AUCAIGNE « Cessez » et MOUCE (1^{ère} partie) « Y'a-t-il une vie après le mariage ».



Mouce : Ou comment en étant mauvais guitariste, en chantant de justesse avec un physique assez éloigné des standards, on peut être adulé par les femmes et gagné des sous avec ! Egalement auteur de comédies et 1er magistrat de sa commune.



Pierre AUCAIGNE : Son one man show « cessez » fait naître des personnages qui tiennent plus du clown que du monsieur tout le monde. Il est un des rares, en ces temps un peu raides et guidés par le politiquement correct, à incarner des personnages dont on se demande s'ils ont toutes leurs facultés mentales ! Son arme, le rythme la gestuelle, le contretemps qu'il assène avec délectation. Pierre se réinvente sans cesse, entre le cinéma (knock) et la scène avec les frères Ta-loche et les Bodin's.

APPLICATION « Panneau Pocket ».

Panneau Pocket : Pour être informé en continu !



La commune s'est abonnée au service Panneau Pocket afin de transmettre aux chapellois des informations en continu sur leur téléphone portable : réunions, manifestations, alertes météo...

Consultable partout : à domicile, au travail, dans la rue...toutes les informations ou événements qui concernent la commune seront toujours à portée de main sur votre téléphone.

Un dispositif facile à installer et à utiliser pour tous !

1°) Rendez-vous sur l'App store ou Google play de votre téléphone.

2°) Saisir dans la barre de recherche « panneau pocket ».

3°) Cliquer ensuite sur le logo de Panneau Pocket puis sur installer.

4°) L'installation s'effectue toute seule.

5°) A la fin, un message apparaît en haut de votre écran.

6°) Une icône est créée sur votre téléphone. Il vous suffit de cliquer dessus puis choisir dans la liste la Commune en cliquant sur La Chapelle Bouëxic n'oubliez pas de cliquer sur l'étoile au bout de la ligne.

Les informations sont accessibles, en balayant simplement votre écran avec votre doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

Cette application est gratuite pour les utilisateurs. Lorsqu'une information vient d'être transmise, vous recevez une notification sur votre téléphone.

Avis aux associations : N'hésitez pas à transmettre vos événements à Linda LE LAY par mail lindalelay@gmail.com ou au 02.99.92.05.71

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Éveil musical à la bibliothèque

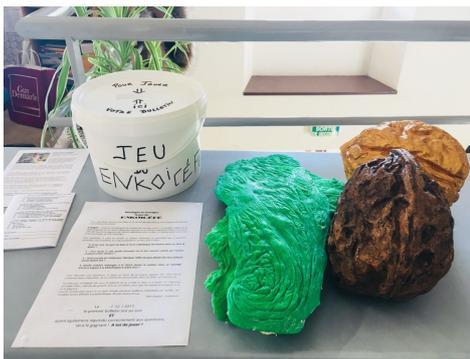


Depuis le mois de septembre dernier, un nouvel intervenant anime les séances d'**éveil musical** à la bibliothèque, **Rafael Cruz**, professeur de musique indépendant et membre de l'association *L'art de la Courbe* à Bourg-des-Comptes. Les petits et les grands qui les accompagnent, sont ravis de ce changement ! Guitare, percussions, bâton de pluie et autres maracas, les enfants de 0 à 3 ans découvrent la musique, le rythme et les instruments dans une ambiance festive et conviviale.

Un jeudi par mois, de 9h à 9h45. Plus de renseignements à la bibliothèque au 02.99.92.05.71.

Exposition à la Bibliothèque et résultat du concours « ENKOICEFE »

Merci à tous d'avoir participé aussi nombreux au jeu-concours **ENKOICEFE**, proposé par **Mari Gwalarn** à la bibliothèque, dans le cadre de son exposition « **Mémoires d'atelier** ». La gagnante est **Shelby RENOUE**. Elle s'est vue remettre une des œuvres de l'artiste, une noix géante en terre cellulosique. Le cadeau surprise étant une séance de moulage à l'atelier de l'artiste pour elle et sa famille. Encore bravo à elle et à tous les participants !



Club de lecture

Attention !!!! Scoop à La Chapelle (avis à la presse internationale!!!)

Figurez-vous.... Figurez-vous que...

La Chapelle va devenir la capitale de l'innovation. N'en est-on pas à l'ère ?

Emile GICQUEL, un Gicquel de cette famille transgénérationnelle de La Chapelle, lors d'une de ses insomnies mémorables se posait la question de son « utilité ».

Lecteur assidu, il rentre en conversation, avec Charlotte la Dynamique, la cultivée, la..., la... La bibliothécaire de La Chapelle. Figurez-vous qu'il va en sortir (de cette conversation) une idée fulgurante : ouvrir un club de lecture. L'idée est lancée, immédiatement, (on est comme ça, nous, à La Chapelle). Voilà, vous avez l'info. On vous

attend pour le premier rassemblement, le **16 mars 2018, à 19H30** dans les locaux du saint des saints : La Bibliothèque de La Chapelle. Ce sera « ludique » (un mot à la mode), décontracté, « open » quoi ? Vous êtes tous les bienvenus, et vous pouvez apporter, en plus de vos lectures et de votre bonne humeur, un petit truc à boire ou à grignoter. Ce ne sera pas un atelier de rigolothérapie, toutefois, on entend bien détendre l'atmosphère, tout en parlant de bouquins, quand même. Alors, à bientôt (au 16 mars).



Ecole de La Roche Pourprée : Invitation.



***Le Conseil Municipal, les enseignants,
les parents élus du Conseil d'Ecole et l'Amicale Laïque
ont le plaisir de vous convier à l'inauguration
de la nouvelle enseigne de l'école***

**Le 6 avril 2018 à 17H15
« Rue du Rocher ».**

La cérémonie officielle sera suivie d'une collation servie sous le préau de l'école

(Pour des raisons de sécurité, la Rue du Rocher menant à l'école sera fermée dès 16h30)

Garderie Municipale : Nouveaux Horaires !



Depuis le 8 Janvier 2018, les horaires de garderie sont modifiés. Le matin, la garderie commencera à 7h15.

Ce temps complémentaire de 7h15 à 7h30 sera facturé 0,40 € soit 1,50 € pour la tranche 7h15-8h35 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour pouvoir bénéficier de cet horaire, les parents devront en faire une de-

mande écrite à la mairie en précisant les noms et prénoms des enfants. Une attestation de l'employeur des 2 parents indiquera le lieu et l'heure de début de la journée de travail. Elles seront jointes au courrier.

Afin de prendre en compte ce temps de garderie assez long, un moment calme sera proposé aux enfants de 8h15 à 8h35 pour manger un en-cas fourni par les parents.

Restaurant scolaire et TAP !



Nous vous rappelons que les menus du restaurant scolaire sont accessibles sur le site internet de la commune : www.lachapelleboueix.fr dans la rubrique « actualités » et dans la rubrique « A tous les âges ».

C'est également le cas pour les plannings des Temps d'Activités Péri-scolaires.

MANIFESTATIONS A VENIR

L' Amicale Laïque

L'année scolaire est déjà bien entamée et les animations de l'Amicale Laïque Chapelloise s'enchaînent.

Après un spectacle de Noël intitulé « A la recherche du pôle nord » qui a fait voyager nos enfants aux rythmes des musiques du monde, nous avons eu la chance d'organiser un week-end théâtre pour lequel les gens sont venus en nombre applaudir Le Pied en Coulisses. Cette année, la troupe a joué une comédie de Guy Grosso et Michel Modo intitulée « Les Coucous », où les quiproquos sont au rendez-vous et les fous rires assurés. Ce partenariat a été mis en place il y a maintenant 3 ans. La troupe offre à l'Amicale Laïque les bénéfices des 2 représentations, contribuant ainsi aux financements des projets scolaires de l'école de La Roche Pourrée.

Une vente de brioches et galettes des rois briochées a également été organisée en début d'année. Merci à tous les chapellois qui ont commandé en nombre, ce qui nous a ainsi permis de collecter des fonds pour notre association.

L'Amicale Laïque de l'école publique de La Chapelle-Bouëxic organise au profit des élèves un

SUPER LOTO

Maure de Bretagne

Dimanche 1^{er} avril 2018
14h - Salle du Rotz
Ouverture des portes à 11h30

50 lots dont 1 quine suivie et 2 lots surprises

- 1 bon d'achat de 700 euros
- Bons d'achats de 100 euros
- Bons d'achats de 20, 30 et 50 euros
- Bons d'achats chez les commerçants chapellois

- 1 ordinateur portable
- 1 tablette tactile
- 1 TV LCD
- 1 barre de son bluetooth,...

Formule 5 euros :

- 1 galette saucisse
- 1 boisson
- 1 carte offerte

buvette et restauration sur place

Ne pas jeter sur la voie publique



Le dimanche 1^{er} Avril aura lieu notre traditionnel super loto.

Venez nombreux tenter votre chance et ainsi passer un après-midi sympathique et convivial !!

Vous pourrez déguster à la Salle du Rotz des galettes saucisses, des crêpes et des gâteaux et ainsi faire une bonne action.

La mairie de Vigeois offre un lot : une semaine en Mobilhome 4 places au Lac de Pontcharal.

N'hésitez pas à réserver vos places pour ce loto en contactant :

Nathalie GAINARD
au 06 16 06 17 68.

LE CLUB DE L'AMITIÉ



Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le jeudi 18 janvier 2018, la composition du bureau.

Président : Maurice LEVEQUE - Vice présidente : Marie-Thérèse TIGER

Secrétaire : Yvette BOUETEL -

Trésorière : Marie-Thérèse LARCHER - Trésorier adjoint : Jean-Pierre PITON

Membres : Odette BERTAUX ; Pierre GOUGEON ; Édouard CHEMINEL ; Yolande RICHOMME.

Le Club de l'Amitié invite ses adhérents à son repas de printemps le **samedi 7 avril à 12 heures à la salle polyvalente.**

Participation Adhérent : 13 €uros.

Nous comptons sur vous tous !

LE CYCLO CLUB CHAPELLOIS

Le cyclo club chapellois organise, **le 15 Avril**, une compétition de VTT-Crosscountry, manche comptant pour le trophée Oust Vilaine.

Rendez-vous à Plédy de Haut (site de la compétition).

Au programme de la journée (11h00 à 17h00), plusieurs courses par catégorie, début de la compétition à 11 heures.

Restauration possible sur place.



LES ANCIENS COMBATTANTS

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le lundi 29 janvier dernier. Deux nouveaux citoyens de la paix ont rejoint l'association, désormais elle compte 35 adhérents.

Le calendrier des manifestations a été présenté :

- Le 8 mai : Rassemblement au monument aux morts. Ensuite, cérémonie cantonale à COMBLESSAC.
- Le 18 Mai : Voyage d'une journée.
- Le 11 novembre : rassemblement au monument aux morts, suivi d'une cérémonie cantonale à CAMPEL.
- Le 5 décembre : Cérémonie AFN à LA CHAPELLE-BOUËXIC.



Voici la composition du bureau :

Président : Jo Beschu - Vice président: Jean RAIMBAULT.

Secrétaire : Francis RAIMBAULT - Secrétaire Adjoint : Jean GICQUEL.

Trésorier : Alain THOMAS - Trésorier adjoint : Henri MONNERAIS

Président d'honneur : Armand POUËSSEL.

Membre représentante des veuves : Paulette LERUSSARD.

Membre représentant les citoyens de la Paix : Gilbert FONTAINE.

Autre membres : Marcel MANDON, René PITHOIS, Rémy COUDRAIS, Joseph GUEZAIS.

Portes drapeaux :

Jean RAIMBAULT : 14/18 ou 39/45. Henri ESNAULT : CATM. Gilbert FONTAINE : Citoyen de la Paix.

Remplaçant : Maurice LEVEQUE.

Carrefour Départemental du Vélo.



A noter sur votre agenda, la possibilité de l'organisation le **Dimanche 10 Juin**, d'un Carrefour Départemental du Vélo organisé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (Technologies, animations, forums, slow-up...).

Toutes les bonnes volontés pour aider sont possibles. Appeler la Mairie au **02.99.92.01.15**.

Des informations plus précises seront données en même temps que la confirmation de cet événement dans le prochain Écho.

LA DYNAMIQUE : Gym et Zumba

L'association « La dynamique » section Gym et Zumba a tenu son assemblée générale le jeudi 18 janvier dernier. 45 personnes étaient présentes. Les adhérents ont ensuite partagé la galette des rois dans une ambiance très conviviale.

Une médaille a été remise lors de cette soirée à Mme LARCHER Ghislaine, présidente de l'association depuis 12 ans.

Le bureau reste inchangé :

Présidente : Mme LARCHER Ghislaine
Trésorière : Mme CHEVALIER Annie
Secrétaire : Mme PHILIPPEAU Sylvie.

Il est toujours possible de rejoindre l'association. Les rencontres ont lieu à la salle polyvalente :



- Le mercredi matin de 10h15 à 11h15 : Cours de gym.
- Le jeudi de 19h15 à 20h15 : Cours de gym
- Puis de 20h15 à 21h15 : Cours de Zumba.

LE COMITÉ DES FÊTES

Braderie

La 15^{ème} édition 2018 aura lieu le **lundi 2 avril 2018**, sur la Vigne.

L'arrivée des exposants se fera de 6H30 à 9H00 et l'ouverture de 9H00 à 18H00.

Aucune réservation n'est nécessaire pour exposer. Le mètre linéaire est de 2€, avec le café offert aux exposants ! Pour de plus amples renseignements vous pouvez joindre le mobile du comité au **07.83.09.41.01**.

LE CONCOURS DE BOULES

Pour la 15^{ème} année consécutive, le concours de boules chapellois aura lieu **de fin avril à mi septembre** en doublette.

La date de la réunion d'inscription au concours sera annoncée dans le prochain écho chapellois qui sortira **le 16 avril prochain**.

Une annonce sera également en ligne dans les rubriques « actualité » et « agenda » sur le site internet de la Commune www.lachapellebouexic.fr

A Bientôt.
Patrick LEMOINE



HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00
3 - 17 et 31 Mars
14 Avril



Permanence des élus

de 10h à 12h00
Le samedi
Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h
Jeudi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h
Samedi
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous
Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus (02.99.92.46.99) :
16 Mars 20 Avril.
Mairie de Guichen (02.99.52.05.75) :
5 et 22 Mars,
3 et 12 Avril.

 **Permanences Député**
Uniquement sur rendez-vous auprès de son
collaborateur Nicolas Elleouet au
06.64.82.58.50 ou par mail
Nicolas.Elleouet@clb-an.fr
Guichen Lundi de 14h00 à 16h00
19 mars 16 avril.
Val d'Anast Vendredi de 15h45 à 17h00
9 mars, 13 avril

 **Permanences Conciliateur de Justice**
Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen (02.99.05.75.75)
19 Mars, 23 Avril.
Chorus - Val d'Anast (02.99.92.46.99)
L'après-midi :
15 Mars, 19 avril.

 **Transports**
Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illeloo en direc-
tion de Rennes sont disponibles à
l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils
sont également affichés à l'abri de bus « Rue de
Rennes ».

 **Déchetterie**
Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi et vendredi de 14h à 17h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h - Mercredi et vendredi de 14h à
18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel

Mémento Vie Pratique